

Aide aux résidences de musiques actuelles

CNM

Présentation du dispositif

- Le programme « résidences musiques actuelles » a pour mission le soutien, dans le cadre de résidences, à des projets de création artistique qui réunissent un artiste et un projet artistique, un entrepreneur titulaire de la licence n°2 et un lieu d'accueil.
- L'aide à la résidence est attribuée à l'exploitant du lieu accueillant la résidence.
- Le champ artistique concerné est celui des musiques actuelles : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques amplifiées (rock, rap, électro), musiques traditionnelles et musiques du monde.
- Au-delà du temps réservé à la création et diffusion du spectacle, la résidence permet de créer les conditions de la rencontre des artistes et du public sur le territoire du lieu où elle se déroule.
- Le projet artistique a pour objectif la création d'un nouveau spectacle sous toutes ses formes et dans toutes ses composantes, texte, musique, mise en espace, mise en scène, mise en image, son, et création lumière.
- Peuvent bénéficier de ce dispositif, les exploitants du lieu affilié au CNV sans condition d'ancienneté.

Montant de l'aide

- L'aide se fait sous la forme d'une subvention plafonnée à 22 500 € par structure et par an, quel que soit le nombre de dossiers déposés.

Informations pratiques

- Le fichier de demande et à envoyer complet par mail à com8@cnv.fr.

Organisme

CNM

Centre National de la Musique

- 9 boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Téléphone : 01 56 69 11 30
Télécopie : 01 53 75 42 61
E-mail : info@cnv.fr
Web : cnm.fr

Fichiers attachés

- [Demande d'aide aux résidences de musiques actuelles](#) (9/12/2019 - 1.41 Mo)